



Déclaration liminaire FSU 53

CSA spécial départemental de la Mayenne 1er degré – Plan Départemental de Formation Continue

24 juin 2025

Monsieur le Directeur Académique,

La FSU-SNUipp 53 considère que la formation est un enjeu fort pour notre profession. Nous estimons qu'elle doit s'appuyer sur les recherches didactiques, pédagogiques et sociales pour permettre aux enseignants de renforcer leurs connaissances disciplinaires et professionnelles.

Or, de nouveau, la focale normative axée sur le français et les mathématiques ainsi que l'augmentation des formations à public désigné sont de mise. Pourtant l'intervention de professionnels hors éducation, de spécialistes, d'universitaires, de chercheurs est clairement souhaitée.

Notons, par exemple, la participation importante des collègues aux stages syndicaux organisés par la FSU-SNUipp 53. Des thèmes comme « l'école dehors » ont été plébiscités et ce, malgré le fait qu'une partie des inscrits n'aient pas pu y participer faute de remplaçant.e.

Autre stage syndical auquel les collègues ont participé de façon importante: « Prévenir et gérer les situations de violence ». Sans surprise, au vu du nombre croissant de signalements RSST, les questions de « santé et de conditions de travail » deviennent de plus en plus incontournables pour nos collègues. Tous les ans, chaque enseignant.e devrait pouvoir être formé.e sur ces questions.

De plus, la FSU-SNUipp 53 rappelle avec force le principe de liberté de choix des enseignant.es quant au contenu des 18 heures consacrées à des actions de formation et à des animations pédagogiques. Si les enseignant.es sont soumis au respect de leurs ORS, aucun texte ne contraint le contenu de ces 18 heures. A l'heure où le ministère, dans un rapport de la DEPP, confirme que le temps de travail des enseignant.es atteint 43 heures par semaine, que nos collègues sont insatisfaits et épuisés..., la reconnaissance institutionnelle des formations choisies librement par les PE doit être une évidence.

Le nombre de collègues s'inscrivant dans les OFC ou APP en est d'ailleurs l'illustration. Nos collègues ont besoin de plus de temps pour penser et s'investir pleinement dans un projet personnel de formation. Dans ce cadre, la FSU-SNUipp 53 ne peut s'empêcher une nouvelle fois, de faire le lien entre formation initiale et formation continue. La formation initiale des PE n'a pas été construite avec l'aide des syndicats, ce que nous déplorons. Cela aurait dû permettre de penser les stages de M2 comme une occasion de remettre en place une véritable formation continue pour nos collègues titulaires ; à l'instar de ce qui se faisait il y a quelques années, quand une mise en responsabilité progressive des PE2 permettait de partir en formation continue sur un temps long.

D'autre part, nous nous opposons aux temps de formation qui pourraient avoir lieu en dehors des 18 heures. Nous pensons tout spécifiquement à la formation PSC1 : celle-ci devrait être obligatoire et sur temps de travail pour tous les personnels.

Pour le syndicat, la formation continue doit avoir lieu sur le temps de classe, être librement choisie et nécessite des moyens de remplacement en nombre suffisant. En cela, elle se distingue des animations pédagogiques, trop souvent destinées aux formations institutionnelles imposées. La formation continue doit articuler des apports didactiques permettant d'actualiser ses connaissances, d'enrichir ses savoirs et d'acquérir de nouvelles compétences, avec des temps plus longs de pratique, d'échanges et d'observation. La formation continue ne peut être remplacée par de la formation à distance M@gistere.